

INFORMATION – PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Amendement au règlement de zonage 6200 - Plateau Natura

Le 27 juin dernier, le Conseil municipal a adopté en assemblée spéciale le projet de règlement 6254 modifiant le règlement de zonage 6200, créant une nouvelle zone nommée 32-H. **Cette modification vise à permettre la construction de maisons unifamiliales jumelées et en rangée (environ 59 maisons) sur un vaste terrain de 24 800 mètres carrés (267 000 pieds carrés) situé à l'extrémité nord de la 25^e Avenue (terrasse du Coteau), adjacent à l'autoroute 640.** Elle fait suite à une demande d'un promoteur souhaitant développer ce site, sous le vocable de « **Plateau Natura** ». La Ville avait déjà refusé plusieurs projets de construction beaucoup plus denses sur le même site, mais a accepté de recevoir ce projet qui respecte davantage le milieu environnant. Ce projet a fait l'objet d'une présentation publique par le promoteur en décembre dernier. Le zonage actuel autorise la construction de maisons unifamiliales isolées.

Conformément aux engagements pris, la Ville a fait réaliser trois nouvelles études par des experts indépendants : une étude de circulation, une étude géotechnique (stabilité du sol) et une étude sur la capacité des infrastructures. Leurs conclusions, sous réserve de certaines recommandations, sont favorables au projet. **À compter du 12 juillet, ces trois études seront disponibles au public sur le site web de la Ville, et à l'Hôtel de Ville pour consultation. De même, le projet soumis par le promoteur sera aussi disponible sur le site web de la Ville.**

L'adoption du nouveau règlement de zonage est soumise à un processus d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. **Cette mesure prévoit que, dans un premier temps, les citoyens et citoyennes des zones concernées peuvent demander de participer à un référendum en signant une pétition à cette fin.** Si vous recevez cette lettre, c'est que vous êtes situés dans une zone concernée.

La pétition pourra être signée à l'Hôtel de Ville, 375, boulevard Adolphe-Chapleau :

- **Du mercredi 12 juillet au vendredi 14 juillet, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30** (sauf le vendredi, fermeture à 12 h)
- **Du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30** (sauf le vendredi, fermeture à 12 h)

Selon le nombre de signatures, il y aura par la suite ouverture d'un registre demandant la tenue d'un référendum.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires sur ce projet, vous êtes invités à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au 450 621-1460, poste 132.

Le conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion.